A202 Seuil pour portes de balcons

08/2019 Pour les logements selon la norme SIA 500, chiffre 10.1.3

Principe

- les seuils indispensables du point de vue constructif sont admis pour les portes de balcons ou de terrasses pour autant qu'ils ne dépassent pas une hauteur de 25 mm par rapport aux niveaux des sols intérieurs et extérieurs

Adaptation ultérieure du sol du balcon

- une hauteur supérieure est admise à l'extérieur à condition que le sol puisse être adapté à la hauteur requise et que la norme SIA 358 concernant les garde-corps puisse être respectée
- la hauteur minimale du garde-corps mesurée à partir du sol fini intérieur doit par conséquent être respectée d'emblée
- L'adaptation ultérieure de la hauteur du sol du balcon au niveau du sol intérieur peut être effectuée au moyen d'un caillebotis en bois (joints max 10 mm) ou d'un dallage

Lien

Enveloppe des édifices suisses: notice concernant les raccordements d'étanchéité aux portes et éléments de fenêtres

Exemple:



